COLOMBIE-BRITANNIQUE

Aperçu

La Colombie-Britannique exporte surtout des matières premières, mais elle est en train de diversifier son économie et de l'étendre aux secteurs de la transformation, des nouvelles techniques et du commerce des services. Le succès de cette diversification dépend, dans une large mesure, de l'accès au marché américain et de la capacité de la province d'attirer de nouveaux investissements.

L'Accord de libre-échange (ALE), signé le 2 janvier 1988 par le premier ministre Mulroney, améliorera les nouveaux débouchés commerciaux tout en rendant prévisibles et sûrs les échanges entre la Colombie-Britannique et les États-Unis.

La Colombie-Britannique sera l'un des grands bénéficiaires de l'Accord. Selon les estimations du Conseil économique du Canada, sa production s'accroîtra de 3,6 %, alors que la moyenne de l'augmentation nationale sera de 3,3 %.

La Colombie-Britannique est un gros exportateur, non seulement vers les États-Unis mais aussi vers le reste du monde. En 1986, les exportations de la province ont atteint une valeur de 13,5 milliards \$. Les États-Unis en ont absorbé 51 %, pour une valeur de 6,3 milliards \$. Le marché de l'emploi de la Colombie-Britannique est largement tributaire des exportations vers les États-Unis. Ayant été directement touchée par des différends commerciaux, portant notamment sur les bardeaux et les bardeaux fendus de cèdre ainsi que sur les produits en bois d'oeuvre résineux, la province connaît d'expérience les effets de la montée du protectionnisme aux États-Unis. Elle a été confrontée à des difficultés résultant de l'imposition de droits compensateurs, de contingentements, de sauvegardes et de règlements techniques.

Les mécanismes uniques de règlement des différends figurant dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis permettront aux exportateurs de la Colombie-Britannique de faire face sur un pied d'égalité à la concurrence aux États-Unis. Ils pourront s'en remettre à des règles claires, avec la certitude qu'ils auront leur mot à dire à propos de leur application.

Pour les Colombiens-Britanniques, cela signifie que leurs produits forestiers, qui représentent 45 % des exportations de la province, bénéficieront dorénavant d'un accès sûr au marché américain. L'affaire très coûteuse du bois d'oeuvre résineux a mis en évidence la menace que fait peser